

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DU COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Tous les citoyens de la municipalité de Roxton Pond ont la possibilité de recevoir leur compte de taxes par courriel.

Vous n'avez qu'à remplir, signer et nous transmettre (par courriel à finances@roxtonpond.ca) le présent formulaire pour vous inscrire à ce service qui sera effectif dès la prochaine transmission du compte de taxes.

Une fois inscrit à la transmission de votre compte de taxes par courriel, vous ne recevrez plus de factures par la poste. Un courriel de confirmation vous avisera de l'abonnement à ce service.

**** Assurez-vous d'ajouter l'adresse finances@roxtonpond.ca à votre liste d'expéditeurs autorisés afin de vous assurer de recevoir les envois. ****

Vous pourrez en tout temps annuler ou modifier votre adresse associée à ce service en avisant la municipalité à la même adresse courriel. Il sera toujours de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse courriel et de payer les taxes dans les délais alloués.

Veillez noter que lorsque vous acquittez vos taxes par l'intermédiaire du site internet de votre institution bancaire, le paiement ne s'effectue que le lendemain.

Vous devez effectuer un paiement distinct pour chaque matricule afin que celui-ci soit porté au bon compte. Assurez-vous de bien vérifier votre numéro de matricule avant l'envoi afin que le paiement soit associé au bon propriétaire.

Seules les taxes municipales peuvent être payées par voie électronique, toute autre facture émise par la municipalité doit être acquittée par chèque ou en argent comptant.

Numéro de matricule (10 premiers chiffres seulement) :

Propriétaire(s) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Signature du propriétaire :

Date :

Merci de nous aider à réduire la quantité de papier utilisée ainsi qu'à réduire les coûts associés à l'impression et à l'envoi postal des comptes de taxes!